

Objectif n° 10 : réduction des inégalités

Cet objectif cible l'amélioration de l'égalité des chances, en adoptant des lois et en menant des politiques publiques qui garantissent une amélioration durable des conditions de vie de tous. L'accès à un certain niveau de vie, dans une optique d'épanouissement de tous les êtres humains, constitue un besoin prioritaire à prendre en compte dans le cadre des enjeux du développement durable. L'accès à internet, en tant que composante de la liberté d'expression, est devenu un droit fondamental.

Les disparités de niveau de vie

La France bénéficie d'un système de redistribution des richesses reconnu afin de lutter contre les inégalités entre les individus. En outre, il existe des mécanismes de solidarité entre les territoires producteurs de richesses (principalement les grandes villes) et les territoires plus en difficultés. Toutefois, la question des inégalités de revenus reste un enjeu clé en Occitanie, comme en France.

► À retenir

- La Haute-Garonne est le département d'Occitanie où le niveau de vie médian est le plus élevé : 23 730 euros annuels en 2020. Les disparités de niveau de vie sont plus fortes dans les départements les plus urbanisés : en Haute-Garonne et dans l'Hérault, les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie au moins 3,4 fois plus élevé que les 10 % de personnes les plus modestes

► figure 1

- Les inégalités de niveau de vie sont plus importantes dans les plus grandes aires d'attraction des villes de la région, surtout dans leurs communes-centres ► figure 2

- En Occitanie, les inégalités de niveau de vie sont plus fortes sur l'arc méditerranéen, à Toulouse et dans quelques bassins de vie (Saint-Antonin-Noble-Val, Saint-Girons, Marciac) ► figure 3

► 1. Distribution et dispersion des niveaux de vie par département d'Occitanie en 2020 (classement par disparité croissante des niveaux de vie)

	Niveau de vie (euros annuels)			Disparité des niveaux de vie Rapport interdécile D9/D1
	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	
Aveyron	21 260	12 200	34 750	2,8
Lozère	20 940	11 820	33 630	2,8
Hautes-Pyrénées	20 990	11 700	34 020	2,9
Ariège	20 430	11 010	33 580	3,0
Gers	21 420	11 840	35 710	3,0
Lot	21 310	11 850	35 310	3,0
Tarn	21 080	11 790	35 050	3,0
Tarn-et-Garonne	20 860	11 530	34 340	3,0
Aude	19 980	10 710	33 640	3,1
Gard	20 740	10 760	35 940	3,3
Pyrénées-Orientales	20 070	10 580	34 430	3,3
Haute-Garonne	23 730	12 210	41 520	3,4
Hérault	21 130	10 850	37 710	3,5
Occitanie	21 420	11 310	37 140	3,3
Province*	22 060	12 030	37 800	3,1
France métropolitaine	22 400	11 910	39 920	3,4

* Province : ensemble des régions de France métropolitaine à l'exclusion de la région Île-de-France.

Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans domicile.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2020.

► 2. Distribution et dispersion des niveaux de vie selon la taille et la catégorie des aires d'attraction des villes⁽¹⁾ en Occitanie en 2020

		Niveau de vie (euros annuels)			Disparité des niveaux de vie Rapport interdécile D9/D1
		Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	
Aire de moins de 50 000 habitants	Commune-centre	19 620	10 670	33 730	3,2
	Autre commune en pôle	21 140	11 890	34 660	2,9
	Commune de la couronne	21 190	11 860	34 410	2,9
Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants	Commune-centre	19 400	10 120	34 990	3,5
	Autre commune en pôle	20 650	11 240	34 500	3,1
	Commune de la couronne	21 300	12 060	34 400	2,9
Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants	Commune-centre	17 850	9 450	35 010	3,7
	Autre commune en pôle	23 700	12 590	44 330	3,5
	Commune de la couronne	21 440	11 720	35 410	3,0
Aire de 700 000 habitants ou plus	Commune-centre	20 770	10 020	40 600	4,1
	Autre commune du pôle principal	24 910	13 050	43 530	3,3
	Commune de la couronne	23 950	13 290	40 130	3,0
Commune hors attraction des pôles		19 800	10 620	33 250	3,1
Occitanie		21 420	11 310	37 140	3,3
Province*		22 060	12 030	37 800	3,1
France métropolitaine		22 400	11 910	39 920	3,4

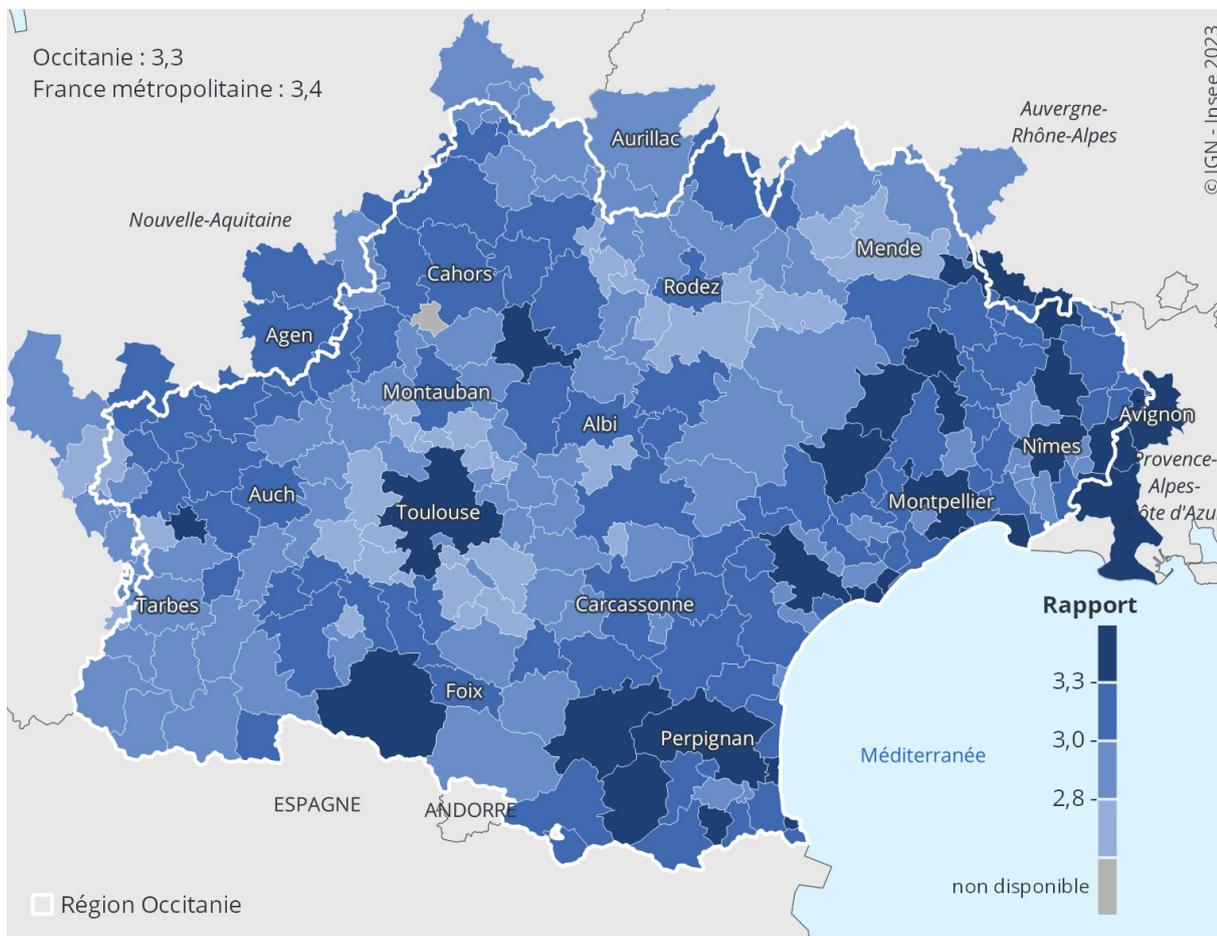
⁽¹⁾ zonage en aires d'attraction des villes de 2020 (cf. Pertinence des indicateurs, méthodologie).

* Province : ensemble des régions de France métropolitaine à l'exclusion de la région Île-de-France.

Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans domicile.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2020.

► 3. Rapport interdécile des niveaux de vie par bassin de vie en Occitanie en 2020



Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans domicile.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2020.

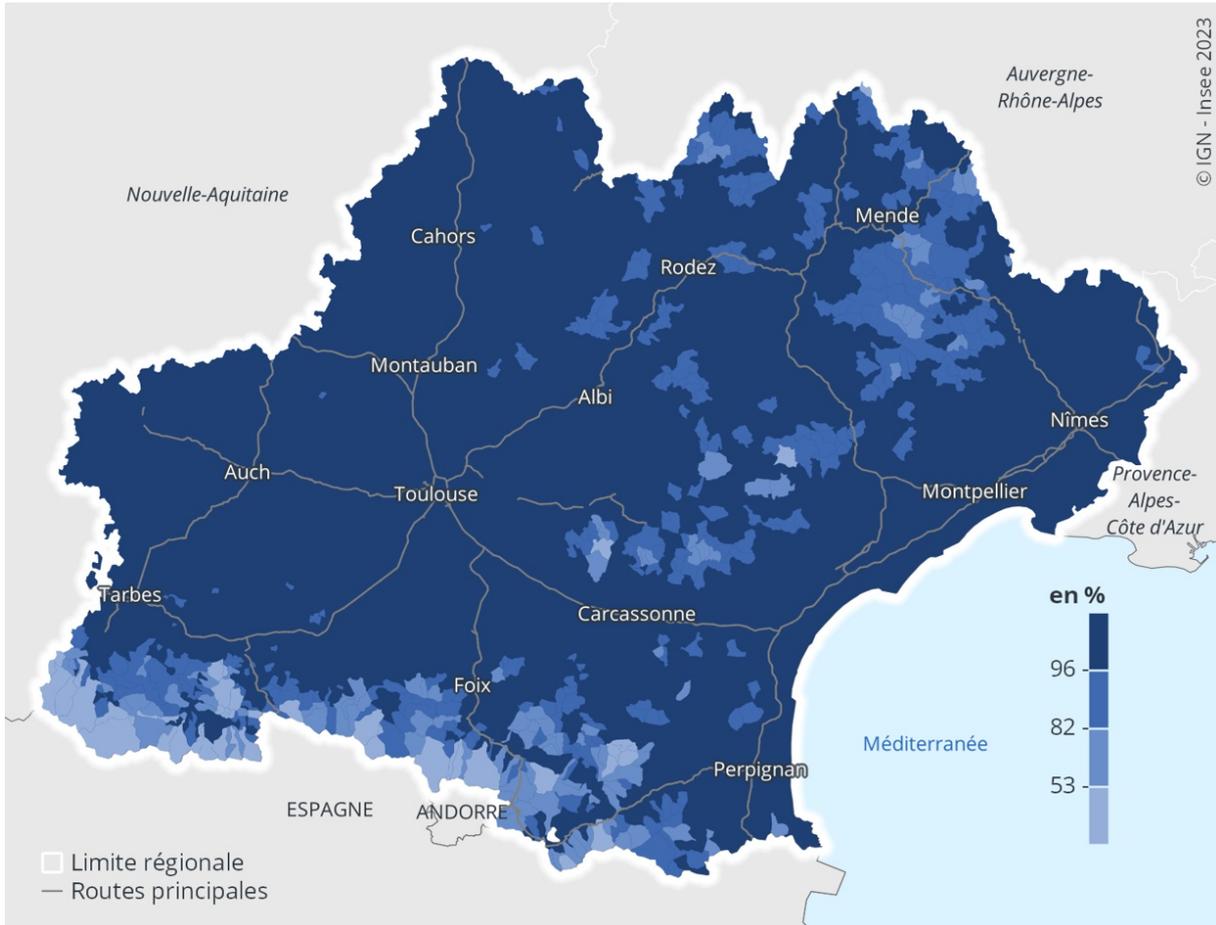
L'accès à internet

En raison du développement des moyens de communication numériques et de la dématérialisation des services publics, les inégalités d'accès à internet constituent un nouveau défi de nos sociétés.

► À retenir

- Dans la région, les zones de montagne et l'arrière-pays méditerranéen disposent d'une moins bonne couverture 4G ► [figure 4](#)

► 4. Part de la surface communale couverte en 4G par *a minima* un opérateur en Occitanie en 2022



Source : Arcep, données du 1^{er} trimestre 2022.

► Pertinence des indicateurs, méthodologie

Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible après redistribution (paiement des impôts et réception des prestations sociales), divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, ce qui permet des comparaisons indépendamment des différences de composition des ménages. Afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les inégalités de niveau de vie sont approchées par des indicateurs de dispersion : les déciles qui partagent la distribution des revenus en dix parties égales. Le 1^{er} décile noté D1 est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % de personnes les plus modestes. Le 9^e décile noté D9 est le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % les plus aisés. Le rapport interdécile des niveaux de vie (noté D9/D1) met en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

Le taux de couverture 4G reflète la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à l'internet mobile 4G, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Ces cartes sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, tels que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Le zonage en aires d'attraction des villes de 2020 se substitue au zonage en aires urbaines de 2010. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les aires d'attraction des villes sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire.

► Pour en savoir plus

- « [France, portrait social – édition 2022 ; fiche niveaux de vie](#) », *Insee Références*, novembre 2022.
- « [Nouveau regard sur l'attraction des villes](#) », *Insee Flash Occitanie* n° 100, octobre 2020.
- « [Indicateurs territoriaux du développement durable](#) », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).